Mantes-la-Ville
Un accord durable

www.manteslaville.fr

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat : **Régie centrale de recettes de Mantes-la-Ville**

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la régie centrale de recettes de Mantes-la-Ville à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la régie centrale de recettes de Mantes-la-Ville.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR 53 ZZZ 562238

Désignation du titulaire du compte à débiter	Désignation du créancier
Nom, prénom :	Nom : **Régie centrale de recettes de Mantes-la-Ville**
Adresse :	Adresse : **Direction des affaires financières** **Place de la mairie - BP 30842**
Code postal :	Code postal : **78711**
Ville :	Ville : **Mantes-la-Ville**
Pays :	Pays : **France**

Désignation du compte à débiter

Identification internationale (IBAN)

identification internationale de la banque (BIC)

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif ☐

Signé à : _____

Le (JJ/MM/AAAA) : _____

Signature :

Désignation du tiers débiteur pour le compte duquel le paiement est effectué (si différent du débiteur lui-même) :

Nom du tiers débiteur :

Nom/Prénom du/des enfant(s) :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITE BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la régie centrale de recettes de Mantes-la-Ville. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la régie centrale de recettes de Mantes-la-Ville.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Hôtel de Ville - Place de la mairie - BP 30842 - 78711 Mantes-la-Ville
courrier@mairie-manteslaville.fr
Tél. 01 30 98 55 49 - Fax 01 30 98 55 10